

# COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DE CONSEIL MUNICIPAL du MERCREDI 23 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mil vingt, le vingt-trois du mois de septembre à dix-neuf heures,

Le Conseil Municipal de la commune de MONTCHEVRIER, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Maurice DESRIERS, Maire.

**Présents :** M. Maurice DESRIERS, Mme Séverine CHELOT, M. Jean-Claude CHICAUD, Mme Virginie PHILIPPON, M. Antoine COLLET, Mme Pascale BOMBLED, M. Jonathan GOËS, M. Renaud POIRIER, Mme Simone MONGIS CARRION, Mme Dominique VIGNON.

**Absent excusé :** Bernard FOULATIER

**Absent :**

M. Bernard FOULATIER donne pouvoir à Mme Dominique VIGNON

Mme Pascale BOMBLED est élue secrétaire de séance à l'unanimité.

Après des remarques de forme de Mme Simone MONGIS CARRION le Procès-verbal de la séance précédente du 23 juillet 2020 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de rajouter une question à l'ordre du jour afin de pouvoir conclure au plus tôt la signature d'un contrat de bail pour le logement communal situé au 3 Rue St Martial 36140 MONTCHEVRIER.

Mme Simone MONGIS CARRION précise qu'en principe il est illégal de rajouter une question à l'ordre du jour mais que comme c'est dans l'intérêt de la Commune, elle s'abstient. Monsieur le Maire reconnaît que cela doit rester exceptionnel et dans le cas présent correspond à l'urgence de louer l'appartement au 1er octobre.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et procédé au vote, à main levée à 10 voix pour et 1 abstention autorise le Maire à inscrire cette question à l'ordre du jour.

## ORDRE DU JOUR :

### DÉCLASSEMENT DES VOIES COMMUNALES, POUR VENTE : 1, DUREMONT, 1 ET 3 ROUTE DE LA BOUSSIGE, LE POIROND NOMINATION COMMISSAIRE ENQUÊTEUR POUR ENQUÊTES PUBLIQUES, POUVOIR A GÉOMÈTRE POUR MODIFICATION PARCELLAIRE CADASTRAL.

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu des demandes d'acquisition de terrains ou excroissances de Voies Communales par :

Dominique et Maurice VIGNON domiciliés, 1 Duremont,

June et Nicholas OVEREND domiciliés, 1 et 3 Route de La Boussige Le Poirond,

M. et Mme VIGNON et M. et Mme OVEREND ont transmis leur demande en Mairie.

Pour effectuer les cessions, il est nécessaire de déclasser les excroissances de Voies Communales concernées en Rural, de procéder à une Enquête Publique et à nommer un Commissaire Enquêteur, de donner pouvoir au Géomètre pour procéder à la modification parcellaire. Les frais liés à l'Enquête Publique seront pris en charge par la Commune.

Mme Dominique VIGNON, concernée par la vente quitte la salle et ne participe ni au débat ni au vote.

Concernant Duremont :

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et procédé au vote, à main levée à **9 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, correspondant à 9 votants, demande** le déclassement de l'excroissance de la Voie Communale n° 211 au niveau de Duremont, d'une superficie de 94 m<sup>2</sup>, à classer en Rural, autorise le Maire à donner pouvoir au géomètre pour modification du parcellaire cadastral et nomme **M. François HERMIER** en qualité de Commissaire Enquêteur. L'enquête publique d'une durée de 15 jours se déroulera du lundi 26 octobre 2020 au mardi 10 novembre 2020. Le Commissaire Enquêteur sera présent en Mairie pour recevoir le public le 1<sup>er</sup> et le dernier jour de l'enquête publique.

Dans l'éventualité d'un rapport favorable de l'enquête publique, le prix de la vente de l'excroissance de 94 m<sup>2</sup> sera de 1,50 € le m<sup>2</sup> soit 141,00 € et celui du terrain communal cadastré E 519 (non concerné par le déclassement) d'une contenance de 8 790 m<sup>2</sup> est fixé à 2 359,00 €. Le Conseil autorise le Maire à signer l'acte de vente.

#### Concernant Le Poirond :

Mme Séverine CHELOT sort de la salle momentanément.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et procédé au vote, à main levée à 8 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, correspondant à 8 votants, demande le déclassement de l'excroissance de la Voie Communale n° 9 entre les habitations 1 et 3 Route de La Boussige, d'une superficie de 126 m<sup>2</sup>, à classer en Rural, autorise le Maire à donner pouvoir au Géomètre pour modification parcellaire cadastrale et nomme **M. François HERMIER** en qualité de Commissaire Enquêteur. L'enquête publique d'une durée de 15 jours se déroulera du lundi 26 octobre 2020 au mardi 10 novembre 2020. Le Commissaire Enquêteur sera présent en Mairie pour recevoir le public le 1<sup>er</sup> et le dernier jour de l'enquête publique.

Dans l'éventualité d'un rapport favorable de l'enquête publique, le montant de la vente de l'excroissance de 126 m<sup>2</sup> au prix de 1,50 € le m<sup>2</sup>, sera de 189,00 €. Le Conseil autorise le Maire à signer l'acte de vente.

Mme Simone MONGIS CARRION demande pourquoi il n'y a pas le terrain situé aux Bottes ? Monsieur le Maire répond que ce cas demande une régularisation de terrains précédemment annexés par la voie communale et que cela a des implications sur le prix du terrain pour lequel aucun accord n'est intervenu avec l'acquéreur potentiel.

#### **SUBVENTIONS ASSOCIATIONS COMMUNALES :**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer sur les subventions à attribuer aux associations communales qui en ont fait la demande.

##### **ASSOCIATION SAINT MARTIAL :**

Il est proposé de voter **2 000 €** de subvention à l'Association Saint Martial par anticipation pour le feu d'artifice de 2021. Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de verser une subvention de **2 000,00 €** à l'Association Saint Martial.

##### **OLYMPIQUE DE MONTCHEVRIER FOOTBALL :**

Renaud POIRIER, concerné par la question quitte la salle et ne participe ni au débat ni au vote.

Le Conseil Municipal, à 10 voix pour sur 10 votants. décide de verser une subvention de **1 000,00 €** à l'Olympique de Montchevrier Football au titre du soutien à son activité

##### **CMM36 (Club de Marche) :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de verser une subvention de **200,00 €** au Club de Marche CMM36 pour l'organisation de sa randonnée annuelle.

##### **FNACA (anciens combattants) :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de verser une subvention de **100,00 €** à la FNACA au titre du

soutien à son activité.

## **SUBVENTIONS, ADHÉSIONS ET PARTICIPATIONS A DIVERS ORGANISMES :**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des demandes de subventions, d'adhésions et de participations émanant de différents organismes hors commune.

### **SAPEURS-POMPIERS d'Aigurande :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise le Maire à verser une subvention de **200,00 €** aux Sapeurs-Pompiers d'Aigurande.

### **COMITÉ DE DÉFENSE DE LA GARE D'ARGENTON-SUR-CREUSE :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise le Maire à verser une adhésion et une participation financière de **20,00 €** au Comité Défense de la Gare d'Argenton-Sur-Creuse.

### **RAD - ASSOCIATION DE REPAS À DOMICILE DE SAINT-PLANTAIRE :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à verser la cotisation 2020, d'un montant de **50 €** à l'Association de Repas à Domicile de Saint-Plantaire.

**S.P.A. (Société Protectrice des Animaux) Montierchaume :** cette cotisation est obligatoire dans la mesure où la commune ne dispose pas d'un refuge.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à verser une contribution financière de **284,58 €** à la SPA.

### **CFA MFEO :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à verser une participation financière de **50,00 €** au CFA MFEO

### **INDRE NATURE :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à verser une participation financière de **200,00 €** à Indre Nature.

### **FAUNE 36 :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à verser une participation financière de **50,00 €** à Faune 36.

### **AMF / AMI 36 (Association Maires de France / Association des Maires de l'Indre) :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à verser la cotisation 2020, d'un montant de **154,00 €** à l'Association des Maires de France et de l'Indre.

### **AMRF / UDMR 36 (Association Maires Ruraux de France / Union Départementale Maires Ruraux de l'Indre) :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à verser l'adhésion 2020, d'un montant de **150 €** à l'Association des Maires Ruraux de France et de l'Indre.

### **C.A.U.E 36 (Conseil Architecture Urbanisme Environnement) Châteauroux :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à verser l'adhésion 2020, d'un montant de **90 €** au C.A.U.E. 36

### **ADAR :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à verser une participation financière de **91,20 €** à l'ADAR.

### **DELTA REVIE :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à verser une participation financière de **75,00 €** à Delta Revie.

**ADÉFIBOIS BERRY :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à verser l'adhésion 2020, d'un montant de **200 €** à Adéfibois Berry.

**FFRandonnées. (Fédération Française de Randonnées) :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à verser la cotisation 2020, d'un montant de **50 €** à FFRandonnées.

**A.D.I.L. (Agence Départementale d'Information sur le Logement) Châteauroux :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à verser la cotisation 2020, d'un montant de **55 €** à l'A.D.I.L.

**FAJ – Fonds d'Aide aux Jeunes (Conseil Départemental) :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à verser une participation financière d'un montant de **9,10 €** au Fonds d'Aide aux Jeunes.

**FSL – Fonds Solidarité Logement (Conseil Départemental) :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à verser une participation financière d'un montant de **398,40 €** au Fonds de Solidarité Logement.

**TRANSPORT SCOLAIRE D'ARGENTON SUR CREUSE :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à verser une participation financière de **68,00 €** au Transport Scolaire d'Argenton sur Creuse.

**Ont déjà été versées les participations obligatoires suivantes :**

- **684,00 €** à l'ATD 36
- **10 071,58 €** au SDIS
- **20 €** au SDEI
- **1 504,80 €** au Pays de La Châtre
- **25 €** aux Transports Scolaires de La Châtre
- **1 500 €** de Participation aux dépenses de l'école d'Aigurande (va être versée prochainement)

**CHOIX DU PRESTATAIRE POUR SITE INTERNET :**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de choisir un prestataire pour la création du site internet parmi trois propositions :

- Patrick Deville (Aigurande)
- ABProd (Châteauroux)
- EL Technologie (Châteauroux)

Le Conseil Municipal, à 10 voix pour et 1 abstention décide de choisir ABProd comme prestataire pour la création du site internet pour un montant de 2 894,40 € et AUTORISE le Maire à signer tous les documents y afférent.

**PHOTOCOPIEUR :**

Le contrat de maintenance du photocopieur actuel prend fin le 31 octobre 2020. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'acheter ou de louer un photocopieur avec une autre société

qu'actuellement et présente plusieurs propositions. Un document comparatif a été transmis aux conseillers. Les sociétés suivantes ont présenté des devis

- ActiPrint
- Toshiba
- Berry Buro
- Bureautique Diffusion

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'acheter un photocopieur avec finisseur à la société **ACTI PRINT**, pour un montant de **3 402,00 € TTC** (La maintenance s'élève à 0,00295 € par copie noire et blanche et à 0,0295 € par copie couleur) et autorise le Maire à signer tous les documents y afférent.

### **MOTION DESSERTE GARE SAINT SEBASTIEN, EGUZON, SAINT SULPICE LAURIERE 2020 :**

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal s'ils ont pris connaissance de la motion pour la desserte de la Gare de St Sébastien, Eguzon, Saint Sulpice Laurière et propose de se prononcer en faveur de cette motion.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité se prononce en faveur de la motion.

### **CONTRAT DE BAIL :**

Suite à la visite des logements communaux vacants, le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a une demande de location pour le logement situé 3 Rue Saint Martial à compter du **1<sup>er</sup> octobre 2020** et demande au Conseil Municipal l'autorisation de signer le contrat de bail. Le loyer mensuel est de **360,00 €** correspondant au dernier loyer payé actualisé avec l'indice de référence des loyers.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise le Maire à signer le contrat de bail ainsi que tous documents y afférents.

### **Points divers.**

- Monsieur le Maire rappelle qu'une délégation lui a été consentie pour les marchés inférieurs à 5 000 €. Cette mesure a pour objectif de simplifier la gestion, d'alléger les délibérations et d'être réactif. Les décisions prises dans ce cadre sont traitées comme des délibérations et sont soumises au contrôle de légalité. Monsieur le Maire propose de consulter systématiquement les conseillers sur les projets concernés avant toute décision. Pour le cas présent, trois décisions sont prévues :
  - La réfection du sol de la place de l'église autour du tilleul. Deux devis ont été demandés. Le moins cher est celui de l'entreprise Pierre COLLAS pour un montant de 2 747,20 €. Monsieur le Maire propose de donner suite.
  - L'achat d'un vidéo projecteur et d'un écran pour faciliter les présentations et servir notamment aux formations. Le coût est de l'ordre de 400 € avec un écran.
  - Acquisition de deux logiciels CERIG rendue nécessaire par les changements intervenus dans les règles comptables, pour un montant de 336,00 € TTC.

Les Conseillers approuvent ces choix à l'unanimité.

Informations sur les travaux en cours ou terminés :

- la réfection des pistes agricoles de l'Amérique et des Tonnes est terminée
- le bardage/isolation de la salle des fêtes est en cours.
- La réfection du chemin dit de « la queue de l'étang » a été faite par les employés municipaux. Un trou a été comblé sur la voie communale de La Rue à La Fat.
- Le lavoir de La Fat a été rénové.
- Chemin à côté de chez Gilles MORICHON travaux en cours

Travaux prévus :

- rénovation du chemin de La Chaume à La Rue
- préparation des décorations de Noël
- il faut prévoir rapidement quelles voies communales doivent faire l'objet d'une rénovation afin de

programmer les demandes de subventions FAR

#### Réunions

- à la Communauté de communes : sujet principal le Fonds de Péréquation Intercommunal (FPIC). Une somme nette de 10 327 euros a été attribuée à la commune.
- Visite du représentant de la SPIE. Une commande d'étude pour une programmation pluriannuelle de travaux d'économie d'énergie pour l'éclairage public a été faite.
- Conférence de l'ADAR à la salle des fêtes sur le stockage du carbone
- Syndicat du Pays de La Châtre (Pascale BOMBLED et Renaud POIRIER), compte-rendu à venir
- Syndicat d'assainissement (Virginie PHILIPPON), compte-rendu à venir

La Direction des Services Fiscaux de l'Indre a désigné les commissaires des impôts directs soit titulaires soit suppléants. Ils sont nommés à compter du 23 juillet 2020 et jusqu'à la date d'expiration du mandat des membres du Conseil Municipal.

#### Commissaires Titulaires :

Mme Jacqueline LAUXIRE  
M. Pierre MADELENAT  
M. Yves DECREUSE  
M. Jean-Marc HEMERY  
Mme Josette BERNARDET  
Mme Moïsette BONJOUR

#### Commissaires Suppléants :

M. Raymond MONGIS  
M. Robert DAGOIS  
M. Michel POIRIER  
Mme Nicole CHARPENTIER  
Mme Catherine HALLAIS  
M. Serge AUCLERT

Les personnes concernées seront prévenues individuellement.

En réponse aux demandes des habitants, le Maire signale :

- que le problème des containers d'ordures ménagères et de l'évacuation des déchets ménagers a été soumis à la Communauté de Communes. Le sujet du recyclage du papier sera également abordé.
- Une étude sur la sécurité dans le Bourg et les villages va être faite par l'ATD36.
- Que la consigne de taille à la verticale des haies a été donnée à l'agent communal qui en est responsable mais que cela demande un temps d'adaptation.
- Qu'une étude a été demandée à la SPIE pour proposer un plan pluriannuel d'économies sur l'éclairage public qui pourra contenir plusieurs volets dont la réduction des horaires d'éclairage.

#### Tour de table.

- M. Jonathan GOES propose de recenser les panneaux de lieux-dits manquants ou endommagés. Le Maire suggère à tous les conseillers de voir dans leur secteur et d'en informer Jonathan.
- Mme Virginie PHILIPPON informe que Mme Rolande ALLELY souhaite arrêter l'entretien de l'Eglise. M. Patrick DANTAN domicilié à La Buxerette va la remplacer. Un rendez-vous devra être organisé avec lui pour la gestion des clés de l'église. Pour les inscriptions au catéchisme, l'information doit être affichée sur la porte de la sacristie en non à la Mairie.

La séance est clôturée à 21H15.